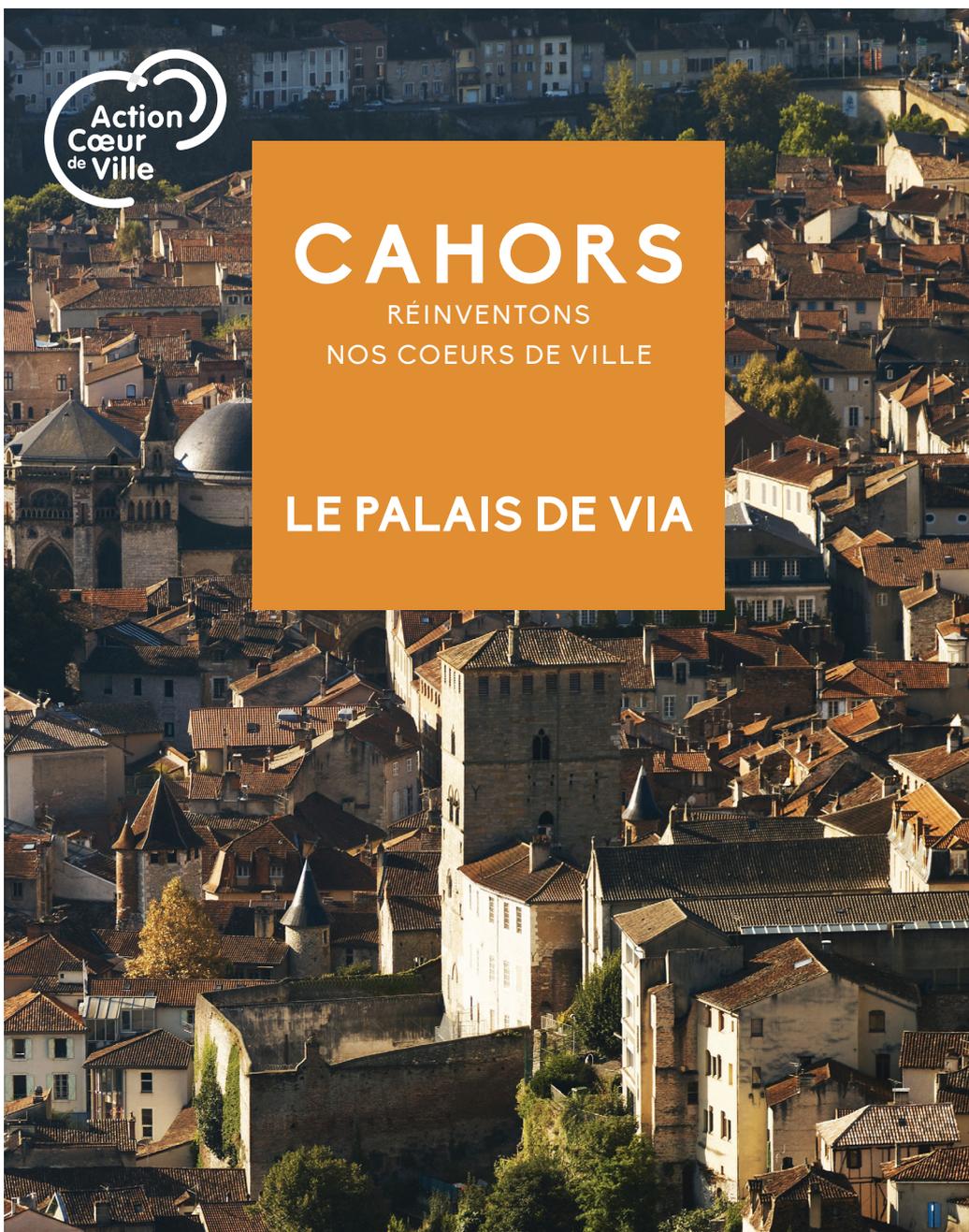


Communiqué de presse



CAHORS

RÉINVENTONS
NOS COEURS DE VILLE

LE PALAIS DE VIA

Lundi 20 janvier 2020 à 11h30

Salle voutée - Palais de Via - CAHORS



LE COMMUNIQUÉ

Retenue au programme « Action, Cœur de Ville », la Ville de Cahors a pu candidater à l'appel à projet « Réinventons nos cœurs de ville » lancé en décembre 2018. La Ville de Cahors a proposé un projet de réhabilitation localisé au cœur de son centre historique, se composant du Palais de Via (ancienne maison d'arrêt) et du bâtiment dit « des mutuelles » situé en contrebas de l'ancienne prison, au bord du Lot. L'opération bénéficie du soutien de l'Établissement public foncier d'Occitanie qui, en faisant l'acquisition des deux bâtiments, garantit à la collectivité, à l'État et aux futurs opérateurs une maîtrise foncière de l'ensemble et un portage solide.

Sur le fondement de plusieurs études déjà réalisées, ce projet, en conformité avec la stratégie urbaine de reconquête de la centralité, s'inscrit dans une programmation s'appuyant sur les marqueurs de son identité territoriale : le patrimoine, la gastronomie et les paysages. Cette opération mixte devra associer l'habitat (familial et étudiant), l'hébergement touristique, des espaces d'activités pour partie en lien avec les métiers d'art et du terroir, ainsi qu'une offre de stationnement et d'équipements publics favorisant la mobilité douce.

Suite à l'appel à projet lancé par la Ville de Cahors en juin 2019, une quinzaine d'acteurs a manifesté de l'intérêt pour le site cadurcien (maîtrise d'oeuvre, opérateurs...), et trois ont été retenus pour concourir. La sélection a été établie selon la capacité technique et financière des candidats à porter un projet qui prenne en compte le respect des valeurs et du caractère patrimoniales du site.

Si la recomposition de ce patrimoine majeur ne sera pas conduite directement par la Mairie de Cahors ou par l'État, le cadre de cette consultation leur permettra d'être les garants des orientations voulues pour ce lieu et que l'évolution du Palais de Via se fera dans le respect des valeurs et des caractéristiques patrimoniales du site.

LA MAITRISE FONCIERE

Valorisation du Palais de Via. Actuellement propriété de l'Etat, ce bâtiment est aujourd'hui désaffecté. L'État, dans la perspective de céder le bâtiment, a fait réaliser un diagnostic patrimonial du bâti. Cette étude a également permis le classement en Monument historique de la partie médiévale du site le 17 octobre 2019. Cette disposition facilitera l'obtention d'aides financières spécifiques aux porteurs de projet au titre de la revalorisation du patrimoine.

Acquisition du foncier par l'Établissement public foncier d'Occitanie : L'EPF a été mandaté pour acquérir le Palais de Via. Ce partenaire du projet accompagnera la collectivité à différentes étapes du projet.

LES ÉTAPES DU PROJET :

- **Juin 2019** : lancement de l'appel à projet.
- **Septembre 2019** : visite du site par les groupements intéressés
- **Décembre 2019** : choix des 3 groupements admis à concourir à la deuxième phase de l'appel à projet.
- **Janvier 2020** : transmission de la feuille de route aux groupements admis à concourir afin qu'ils puissent construire leur proposition.
- **Septembre 2020** : annonce du groupement lauréat.